



communauté de communes de la
presqu'île de crozon

RAPPORT ANNUEL 2012

Service d'élimination des déchets

Année 2012

PREAMBULE : Le contexte juridique et réglementaire

L'article L 2224.5 du Code des Collectivités Territoriales a institué une obligation de présentation à l'assemblée délibérante de la collectivité concernée d'un rapport annuel sur les services de collecte, évacuation ou traitement des ordures ménagères.

Ce rapport doit être présenté dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice concerné.

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 est venu détailler les indicateurs techniques et financiers que doit comporter le rapport annuel :

- **INDICATEURS TECHNIQUES:**

- COLLECTE DES DECHETS :

- Territoire desservi (dans le seul cas d'un établissement public de coopération intercommunale) ;

Collecte des déchets provenant des ménages

- Nombre d'habitants desservis en porte à porte, le cas échéant, à des points de regroupement ;
- Fréquence de collecte (variations sur le territoire concerné ; variations saisonnières) ;
- Nombre et localisation des déchèteries et types de déchets qui peuvent y être déposés ;
- Collectes séparatives proposées : types de déchets concernés et modalités ;
- Types de collectes des déchets encombrants et paramètres afférents ;

Collecte des déchets ne provenant pas des ménages pris en charge par le service

- Récapitulatif des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré ;
- Rappel des tonnages de déchets enlevés, au cours du précédent exercice, par ces différentes collectes ;
- Evolution prévisible de l'organisation de la collecte.

- TRAITEMENT DES DECHETS :

Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement

- Localisation des unités de traitement ;
- Nature des traitements et des valorisations réalisées ;
- Capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année ;
- Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets.

- **INDICATEURS FINANCIERS** :

Modalités d'exploitation du service d'élimination (régie, délégation, etc....) en distinguant, si besoin est, les différentes collectes et les différents traitements.

Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement.

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat.

Ces indicateurs peuvent, éventuellement, être complétés par les indicateurs suivants :

- Coût global ramené à la tonne de déchets enlevés (collecte et traitement ou stockage) ;
- Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets assimilés si cette redevance a été instaurée ;
- Produits des droits d'accès aux centres de traitement et stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes ;
- Montant détaillé des aides reçues d'organismes agréés au titre du décret n°92.377 du 1^{er} avril 1992 relatif aux déchets résultant de l'abandon des emballages ou mandatés par des organismes agréés (investissements, soutien à la tonne triée, soutien aux tonnes de matériaux valorisés, soutien à l'information des usagers) ;
- Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (valorisation matière hors organismes agréés, valorisation énergétique).

SOMMAIRE

PREAMBULE : Le contexte juridique et réglementaire

I. Présentation Générale

I.1 Contexte démographique

I.2 Organisation

I.2.1 Les compétences de la Communauté de Communes

I.2.2 La collecte sélective des ordures ménagères

I.2.3 La collecte de verre

I.2.4 Les déchèteries

I.2.5 Le traitement

II. Indicateurs Techniques

II.1 Collectes

II.1.1 Collecte sélective des ordures ménagères

II.1.2 Collecte de verre

II.2 Déchèteries

II.2.1 La déchèterie de Kerdanvez

II.2.2 La déchèterie de Navarrou

II.3 Traitement

III. Indicateurs Financiers

III.1 Cadre Général

III.2 Détail des dépenses

III.2.1 Collecte et tri

III.2.2 Traitement des ordures ménagères

III.2.3 Déchèteries

III.3 Détail des recettes

III.3.1 Taxe et Redevance

III.3.2 Etablissements militaires

III.3.3 Soutiens à la collecte sélective

III.3.4 Vente de JRM/EMR

III.4 Bilan Financier

III.4.1 Bilan Global

III.4.2 La répartition des dépenses et recettes

I. Présentation Générale

1 - PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

1.1 - PERIMETRE GEOGRAPHIQUE

La Communauté de Communes de la presqu'île de Crozon regroupe 7 communes (Argol, Camaret-sur-Mer, Crozon, Landévennec, Lanvéoc, Roscanvel, Telgruc-sur-mer) sur un territoire de 194,2 km².

1.2 – POPULATION

1.2.1 - CHIFFRES CLEFS

Population permanente : 16 873 habitants

Population D.G.F : 20 695 habitants

Résidence secondaire : 36,7 %

Type d'habitat : Semi-rural

Taux d'habitat vertical : 1.81%

1.2.2 - POPULATION PERMANENTE

La population permanente est de 16 873 habitants, elle est en légère progression (+1,1%) depuis 1999 (15 805 habitants, INSEE 1999).

La moyenne d'occupation des foyers est d'environ 2,2 personnes par foyer (données INSEE 1999), ratio inférieur à la moyenne nationale (2,4 en 1999).

Plus de 30 % de la population représente des personnes retraités et plus de 25% des personnes sans activité professionnelle : le territoire est un secteur de villégiature.

1.2.3 - POPULATION SAISONNIERE

La part des résidences secondaires était en 2006 de 36,7 %, ce qui marque une progression par rapport à 1999 où cette proportion était de 32,1 % des logements (source : INSEE).

Le nombre de résidences secondaires est largement supérieur à la moyenne nationale (10,1%).

1.2.4 - DENSITE DE POPULATION

La densité moyenne de population, hors saison touristique, s'établit à 86 hab/km². En considérant la population DGF, la densité moyenne est de 106,5 hab/km².

Le territoire est considéré comme semi-rural par Eco-Emballages, avec un taux d'habitat vertical de 1,81%.

Les modes d'habitation les plus répandus sont le logement individuel (dispersé ou en hameaux en secteur rural, regroupé en lotissements à proximité des centres des villes) et le petit collectif.

1.3 - LE SERVICE DECHETS

1.3.1 - LE MODE DE GESTION

La collecte des ordures ménagères, des sacs jaunes et du verre est assurée en régie depuis avril 2004. Le transport des caissons de déchèterie inter-presqu'île est également réalisé en régie depuis le 2 mai 2007.

Le traitement des ordures ménagères est confié au SIDEPAQ tandis que les autres missions sont assurées par prestations de service :

- Le transfert du verre du centre de transfert vers l'usine de valorisation de Saint Gobain (Cognac) est assuré par LE GOFF ;
- Le transfert des sacs jaunes vers le centre de tri des Ateliers Protégés Fouesnantais est assuré par THEAUD;
- Le transfert des OMr vers l'usine de valorisation énergétique de Briec est assuré par GRANDJOUAN ONYX dans le cadre d'un contrat pris en charge par le SIDEPAQ ;
- Le broyage des déchets verts était assuré par la société BIOTERRE jusqu'en juillet 2012 et leur reprise pour végétalisation de l'ancienne décharge par la société Kerspern. Depuis Août 2012, la CCPC assure le broyage de ses déchets verts en régie.

1.3.2 - LE PERSONNEL

La gestion du service Déchets est assurée par :

- un responsable à temps plein qui est susceptible de remplacer les agents du service à leurs postes (30% de son temps), en particulier pour l'accueil en déchèterie,
- le directeur des services, pour 10% de son temps en moyenne

Pour les aspects administratifs et financiers, le responsable du service Déchets est assisté de personnes assurant la comptabilité, la gestion des ressources humaines et l'animation/communication.

Il est évalué que les personnes interviennent pour le service Déchets à hauteur de 30 % de son temps.

L'équipe technique est composée de 14 personnes à temps plein :

- o un chauffeur de camion ampliroll (collecte du verre et transport déchèterie)
- o 2 gardiens de déchèterie
- o 5 chauffeurs de bennes dont 1 chauffeur équipier ;
- o 3 équipiers de collecte ;
- o 1 agent d'exploitation pour l'usine de valorisation des déchets fermentescibles (depuis juillet 2012) ;

Un renforcement d'effectifs est prévu de mi juin à mi septembre, pour faire face à l'activité touristique. Chaque agent est susceptible d'intervenir en remplacement d'un de ses collègues (excepté pour la conduite de poids lourds).

1.3.3 - LES EQUIPEMENTS

La communauté de communes de la presqu'île de Crozon est propriétaire :

- de deux déchèteries, ouvertes aux particuliers et aux artisans / commerçants, situées sur la zone d'activités de Kerdanvez en Crozon et à Lambézen en Camaret. La Communauté de Communes gère en régie le gardiennage des déchèteries depuis le 3 mai 2004.

Les horaires d'ouverture des déchèteries :

HORAIRES DES DECHETERIES	
Déchèterie de Kerdanvez Zone de Kerdanvez Crozon 02.98.16.01.49	Déchèterie de Navarrou Lambézen Camaret sur Mer 02.98.27.95.28
<p>Horaires d'ouverture du 1^{er} avril au 30 septembre : De 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 00 Fermé le dimanche et les jours fériés.</p> <p>Horaires d'ouverture du 1^{er} octobre au 31 mars : De 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 00 Fermé le dimanche et les jours fériés.</p>	<p>Horaires d'ouverture du 1^{er} avril au 30 septembre : De 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 00 Fermé le mercredi, le dimanche et les jours fériés.</p> <p>Horaires d'ouverture du 1^{er} octobre au 31 mars : De 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 00 Fermé le mercredi, le dimanche et les jours fériés.</p>

- du centre de transfert des déchets ménagers où sont entreposés temporairement les ordures ménagères, les déchets recyclables et le verre – à noter que l'investissement premier dans cet équipement a été réalisé par le SIDEPAQ, les travaux d'entretien et d'amélioration étant effectué par la Communauté de Communes.

Les ordures ménagères sont traitées à l'usine d'incinération avec valorisation énergétique de Briec, appartenant au syndicat SIDEPAQ et dont l'exploitation est confiée à la société GEVAL. La Communauté de Communes est membre de ce syndicat, regroupant quatre collectivités (Quimper Communauté, Communauté de Communes du Pays du Glazik, Communauté de Communes du Pays de Châteaulin et du Porzay).

- d'une plate-forme de stockage de déchets verts.

- d'un centre technique pour les véhicules et agents de collecte, accolé au bâtiment, siège de la Communauté de Communes.

- d'une usine de valorisation des déchets fermentescibles depuis juillet 2012.

II. Indicateurs Techniques

Les indicateurs techniques présentés ci-après sont relatifs aux prestations suivantes :

II.1 COLLECTES

II.1.1 Collecte sélective des ordures ménagères

II.1.2 Collecte de verre

II.2 DECHETERIES

II.2.1 La déchèterie de Kerdanvez

II.2.2 La déchèterie de Navarrou

II.3 TRAITEMENT

II.1 Collectes :

Cette prestation est une obligation réglementaire pour la collectivité.

II.1.1 Collecte sélective des ordures ménagères

- Organisation de la collecte

Les ordures ménagères et les sacs jaunes sont collectés séparément avec des bennes traditionnelles. Les sacs jaunes sont disponibles au siège de la Communauté de Communes, dans les mairies et les déchèteries.

Les collectes sont assurées environ :

- à 70 % en porte à porte PAP (bacs individuels pour les Ordures Ménagères, sacs translucides jaunes pour le tri sélectif)
- à 30 % en apport volontaire AV (conteneurs collectifs de regroupement et sacs translucides jaunes pour le tri sélectif)

Les zones collectées concernent l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, ainsi que l'établissement militaire du CPEOM de Quélern et la base militaire de l'Île Longue/Guenvenez (depuis le 10/01/2011)

- Secteurs et fréquences de collecte

En 2012, l'organisation de la collecte est la suivante :

	Tri sélectif + OM
Argol	Mercredi
Camaret	Jeudi
Crozon Centre, Crozon-Morgat	Lundi
Crozon Est	Mercredi
Crozon Le Fret/St Fiacre	Mardi
Landévennec	Vendredi
Lanvéoc	Mardi
Roscanvel	Mardi
Telgruc	Vendredi

Les zones d'apport volontaire de chaque commune sont collectées en hiver une fois par semaine, à l'exception des sacs jaunes des secteurs de la campagne de Landévennec, la campagne d'Argol, la campagne de Telgruc, le cap de la chèvre et la boucle des manoirs (de Kerbastum à la maison blanche) qui sont ramassés une fois tous les 15 jours.

Les zones d'apport volontaire dites « touristiques » sont collectées plusieurs fois par semaine l'été en fonction des secteurs, variant de 2 à 5 pour la collecte des ordures ménagères et de 2 à 3 fois pour la collecte des sacs jaunes.

- Principales modifications réalisées en 2012, surtout au vue de la mise en place de la tarification incitative sur le territoire (prévue en 2015) :

Suppression des points de regroupements suivants :

Crozon : Trez Rouz, le Strevet, Bellevue, Lanvarvic, Larrial, Kernaou

Camaret : tous les points de regroupements, reste la capitainerie, la tour Vauban et la rue Dixmude.

Roscanvel : tous les points de regroupements

- Description des conteneurs

L'entretien et la maintenance des conteneurs sont réalisés par l'agent technique polyvalent de la Communauté de Communes. Le lavage des conteneurs collectifs a été effectué par la société ABER 4D en juillet et en décembre.

Type de conteneurs	Nombre
Bacs des ménages (120 ou 240)	8000
Bacs collectifs (660 l)	580

Le nombre de sacs de tri distribués par la Communauté de Communes en 2012 est de 400 000.

La Communauté de Communes a continué son opération de valorisation du compostage individuel en 2012. Le nombre de composteurs vendus est de 120.

- Collecte GPO

Pour faire face aux variations saisonnières, une collecte GPO (Gros Producteurs d'Ordures) est mise en place. Les Gros Producteurs d'Ordures regroupent certains commerçants, les campings, les centres de vacances et certains points tri.

La redevance spéciale (GPO) a été mise en place en juin 2006. Chaque commerçant qui dépasse + de 120 l d'ordures ménagères par semaine signe une convention annuelle avec la Communauté de Communes.

Dans chaque convention, les périodes et les fréquences sont spécifiés.

Le tableau suivant récapitule le nombre de professionnels par catégorie.

Gros producteurs	A l'année Saisonniers	101 usagers 10 usagers
Cat.1 Petits commerces		148 usagers
Cat 2 Artisans, entreprises		167 usagers
Cat 3 Professions libérales et assimilées	Objets piquants Objets non piquants	9 usagers 129 usagers
Cat 4 Activités produisant très peu de déchets		24 usagers
TOTAL		588 usagers

- Evolution des tonnages d'Ordures Ménagères collectées

OM (t)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Com.Com.	6 101	5 680,66	5 355,76	5 272,85	5 162,78	5 092,8	4875,58	4918	4787.68
Quélern	76,8	76,8	76,8	28,34	24,18	21,32	23,00	28.6	27.04
EMLP	396,2	389,83	477,10	345,80	358,28	75,88	0	0	0
IL	0	0	0	0	0	0	0	271.81	255.44
TOTAL (t)	6 574	6 147,29	5 909,66	5 646,99	5 545,24	5 190	4898,58	5218.41	5070.16

- Evolution des tonnages d'Ordures Ménagères et des déchets assimilés incinérés

OM (t)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Com.Com	6 101	5 705,86*	5 384,35*	5 308,85*	5 191,78*	5 131,02*	4915.58*	4948*	4787.68
Quélern	76,8	76,80	76,80	28,34	24,18	21,32	23,00	28.6	27.04
EMLP	396,2	389,83	477,10	345,80	358,28	75,88	0	0	0
Ile Longue	357,7	371,5	362,86	350,66	296,60	318,02	353.04	271.81	255.44
Sous Total	6 931,7	6 543,99	6 301,11	6 033,70	5 870,84	5 546,24	5291.62	5248.41	5070.16
Incinérables	1 005,1	1 003,99	1 004,52	863,16	804,3	720,04	783,58	621.64	647.41
Refus de tri	57,16**	42,77**	69,42**	92,76**	107,60**	129,65	128,584	131.66	117.201
TOTAL (t)	7 993,96	7 590,75	7 375,05	6 989,62	6 809,08	6 395,93	6 204,18	6001.17	5834.77

* la différence provient du festival du bout du monde (2012 : 32 T)

- Evolution des tonnages collectés en sacs jaunes

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Com.Com	846,6	869,21	903	985,01	1 049,26	1 035,8	1071,52	1042.47	1022.13
EMLP	19,8	33,80	35,62	41,08	38,35	16,7	0	0	0
Quéléarn	/	/	/	7,02	4,94	5,2	3,12	4.42	5.98
IL								30.8	41.59
TOTAL (t)	866,4	903,01	938,62	1 033,11	1 092,55	1 057,7	1074,64	1077.69	1069.7

- Evolution des tonnages valorisés en sacs jaunes

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnage collecté (t)	866,4	903	938,62	1 033,11	1 092,55	1 057,7	1074,64	1077.69	1069.7
Taux de refus (%)	14,2	10,1	8,28	7,6	8,18	7,2	8,62	9.54	8.51
Refus de tri (t)	123	91,2	77,71	78,52	89,37	76,15	92,63	102.81	91.03
Tonnage valorisé (t)	743,3	811,8	860,91	954,59	1 003,18	981,5	982	974.88	978.67
% de variation	+ 9,2 %	+ 9,2 %	+ 6 %	+ 10,88 %	+ 5,09 %	-2,2 %	0%	-0.73%	+0.38%

II.1.2 Collecte de verre

- Organisation

Le verre déposé dans des conteneurs spécifiques, répartis sur l'ensemble de la presqu'île, est collecté en régie par un agent de la Communauté de Communes. Il est stocké au centre de transfert de Kerdanvez, puis chargé et transporté par la société Le GOFF – Quimper vers l'usine de recyclage.

- Description des conteneurs

96 conteneurs à verre dont 10 dans les campings sont actuellement implantés sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, ceci représente 1 conteneur pour 194 habitants (hors camping et population permanente).

- Evolution des tonnages collectés et valorisés

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnage collecté (t)	1 065,7	1 055,24	1 069,74	1 062,84	1 026,4	1 008,14	932,36	864.68	904.86
Tonnage Total valorisé (t)	1 151,65	1 200,59	1 319,46	1 219,18	1 316,93	1 221,36	1298,29	1224.68	1206.13
Ratio par habitant* (kg/hab)	72,9	75,9	83,48	77,14	83,33	73,15	77,75	73.34	71.50

* hypothèse : 15 805 habitants jusqu'en 2008 et depuis 2010, 16 873 habitants

II.2 Déchèteries :

La Communauté de Communes gère le gardiennage des déchèteries en régie. Depuis le 2 mai 2007 la communauté de Communes réalise en régie le transport des caissons de déchèteries interpresqu'île. La Communauté de Communes a également acheté des caissons.

Le traitement des encombrant et la valorisation des cartons sont réalisés par la société MARC . Le traitement des déchets ménagers spéciaux est effectué par la société Le Gall. La ferraille est récupérée par la société ROMI.

Depuis Août 2010, la Communauté de Communes a ouvert un centre de stockage pour les déchets inertes (ISDI) provisoire sur l'ancienne décharge de Kerdanvez. La nouvelle ISDI devrait ouvrir fin juin 2013 sur la zone de Kerdanvez. La collecte et le tri du bois est effectué par la société Le Pape Environnement.

Un gardien est chargé de la gestion et de l'exploitation de chaque déchèterie.

Les déchets collectés sont les suivants :

- les déchets verts (pelouse, branche d'arbre, ...)
- les cartons
- les encombrants (matelas, ...)
- la ferraille
- les gravats (parpaings, briques,...)
- les incinérables
- les huiles végétales
- les huiles de vidange
- les déchets d'activités de soin (DAS)
- les déchets ménagers spéciaux (DMS)
- le verre
- le bois
- les vêtements
- le polystyrène
- les plastiques durs (type mobilier de jardin)
- les déchets d'équipements Electriques et Electroniques (D3E)

1.

II.2.1 La déchèterie de Kerdanvez

- Description des conteneurs présents :
 - 3 caissons de 30 m³ (1 encombrant + 1 ferraille + 1 incinérable)
 - 1 caisson de 30 m³ (carton)
 - 1 caisson de 10 m³ (gravats)
 - 1 armoire DMS
 - 4 bidons de 200L (huile de friture)
 - 1 cuve enterrée de 2500 l (huile de vidange)
 - 2 fûts de 200 l pour le stockage des piles
 - 1 conteneur de 600 l pour les néons
 - 1 conteneur de 600 l pour les ampoules
 - 1 geobox de 600 l pour les batteries
 - Des boîtes pour les DAS
 - 3 armoires pour vêtements
 - 1 caisson de 20 m³ pour le plastique dur
 - 1 caisson maritime pour les D3E
 - 1 caisson maritime pour la recyclerie
 - 1 caisson de 15m³ pour les plaques de plâtre
 - 1 benne de 10m³ pour les pneus

II.2.2 La déchèterie de Navarrou

- Description des conteneurs mis en place :
 - 4 caissons de 30 m³ (1 encombrant + 1 ferraille + 1 incinérable + 1 végétaux)
 - 1 caisson de 30 m³ (carton)
 - 1 caisson de 10 m³ (gravats)
 - 1 armoire DMS
 - 1 cuve enterrée de 2000 l (huile de vidange)
 - Bidons de 30 l (huile de friture)
 - 1 fût de 200 l pour le stockage des piles
 - 1 conteneur pour les néons
 - conteneur pour les ampoules
 - 1 geobox de 600 l pour les batteries
 - 2 armoires pour vêtements
 - 1 caisson de 30 m³ pour le bois
 - 1 caisson maritime pour les D3E
 - 1 benne de 10m³ pour les pneus

L'organisation est identique à celle de la déchèterie de Kerdanvez. Depuis le 2 mai 2007, le transport des caissons de la déchèterie de Navarrou vers Kerdanvez est effectué en régie.

- Evolution des tonnages collectés par type de déchets

Type de déchets (hors déchets verts)	Année								
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Encombrants (t)	640,92	295,36	265,04	328,48	391,78	480,96	594,04	554.7	476.92
Cartons (t)	131,32	128,90	121,2	126,94	122,96	122,08	118,42	133.12	173.96
Ferrailles (t)	643,10	637,60	599,85	603,73	517,70	510,36	460,84	414.24	441.59
Gravats (t)	1 586,96	1548,88	1 720,36	1 446,93	1 500***	1 247,78	1077,35	1282.50	1396
Batteries (t)	*	*	*	/	5,008	3,078	1,880	5.25	3.026
Incinérables (t)	1 005,14	1003,99	1 004,88	863,16	804,30	710,04	783,98	621.64	647.41
huile de vidange (t)	8,45	8,10	7,97	7,72	7,80	7,24	7,5	7	9
huile végétale (t)	1,85	3,12	2,7	2,79	1,70	2	3	3	3
DMS (t)	13,93	6,68	13,29	12,43	11,98	14,74	17,71	17.52	20.38
DAS (kg)	42,40	24,30	89	207,60	331	888	501	355	0.578
Bois (t)	180,9	382,40	427,16	403,43	465,42	698,45	1078	965	816.83
D3E (t)	/	/	/	/	2,9	132,97	153,40	163	161.54
Placoplatre								47.06	62.40
Polystyrène (t)	/	/	/	/	12	12	12	En stock	7.1
pneus									5.82
Plastiques durs (t)	/	/	/	/	7	2,5	En stock	37 et stock	44.44
TOTAL (t)	4 212,6	4 015,05	4 162,51	3 795,81	3 850,88	3 945,09	4308,62	4204.32	4269.99
TOTAL (t) Hors gravats	2 656,64	2 466,17	2 442,15	2 348,88	2 350,88	2 697,31	3227.27	2921.82	2873.99
% de variation	+ 7,07%	- 7,16%	+ 1,65%	-3,82 %	-0,09%	+14,74%	+19,6%	-10.45%	-1.6%

La plateforme de broyage de déchets verts, à l'arrière de la déchèterie de Kerdanvez, reçoit directement les déchets végétaux des professionnels conventionnés et les particuliers qui ont un gros volume à déposer. Le volume total déposé en 2012 est de 39 000 m³.

Le tonnage déposé est estimé à 6500 tonnes.

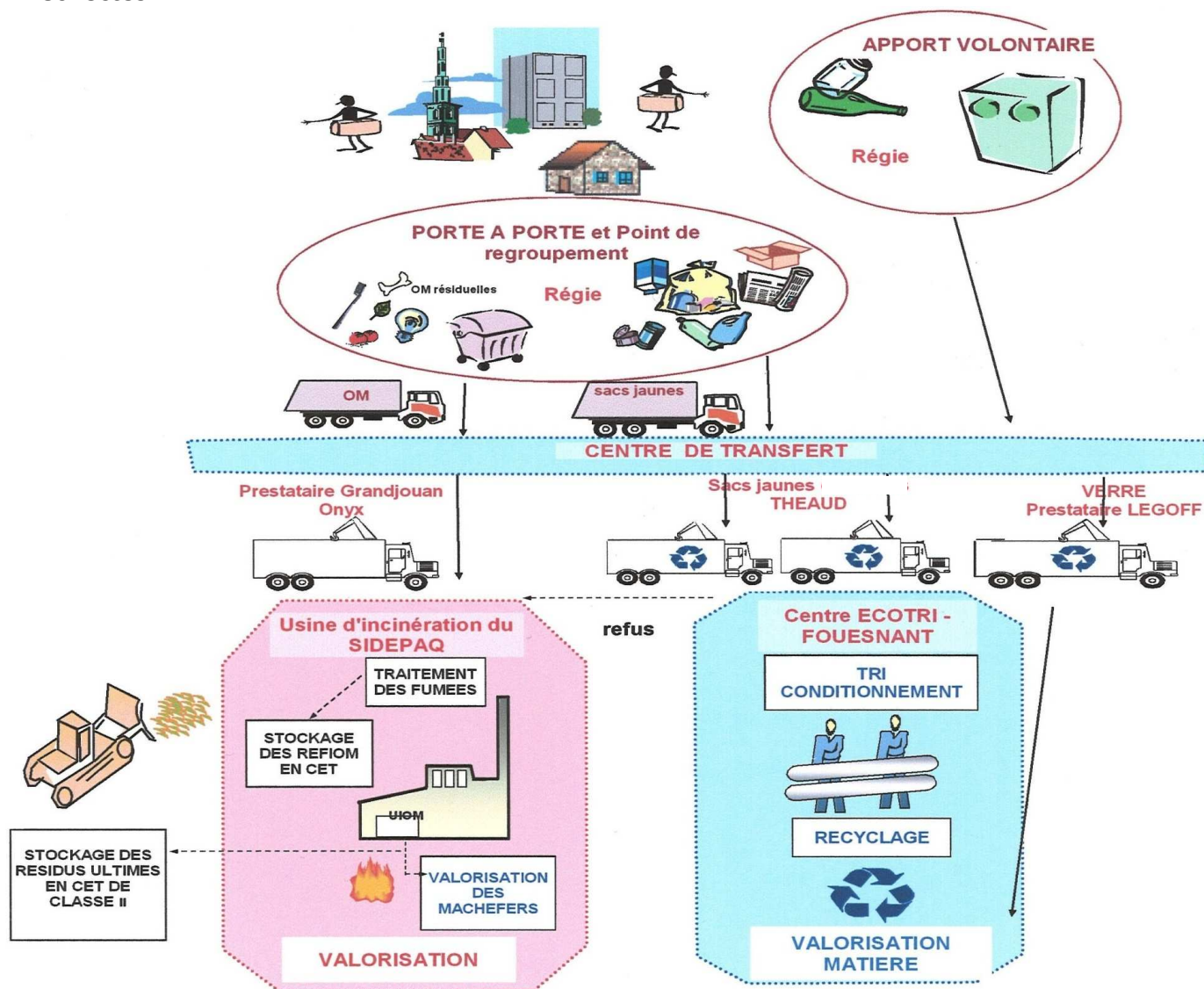
Déchets verts :

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Quantité reçue (en tonne)	4 187,5	4 925	5 500	7225	5 400	5 350	6565	5825	6500
Volume broyé (m ³)	8 375	9 850	11 000	14 450	10 800	10 700	13130	11650	13000

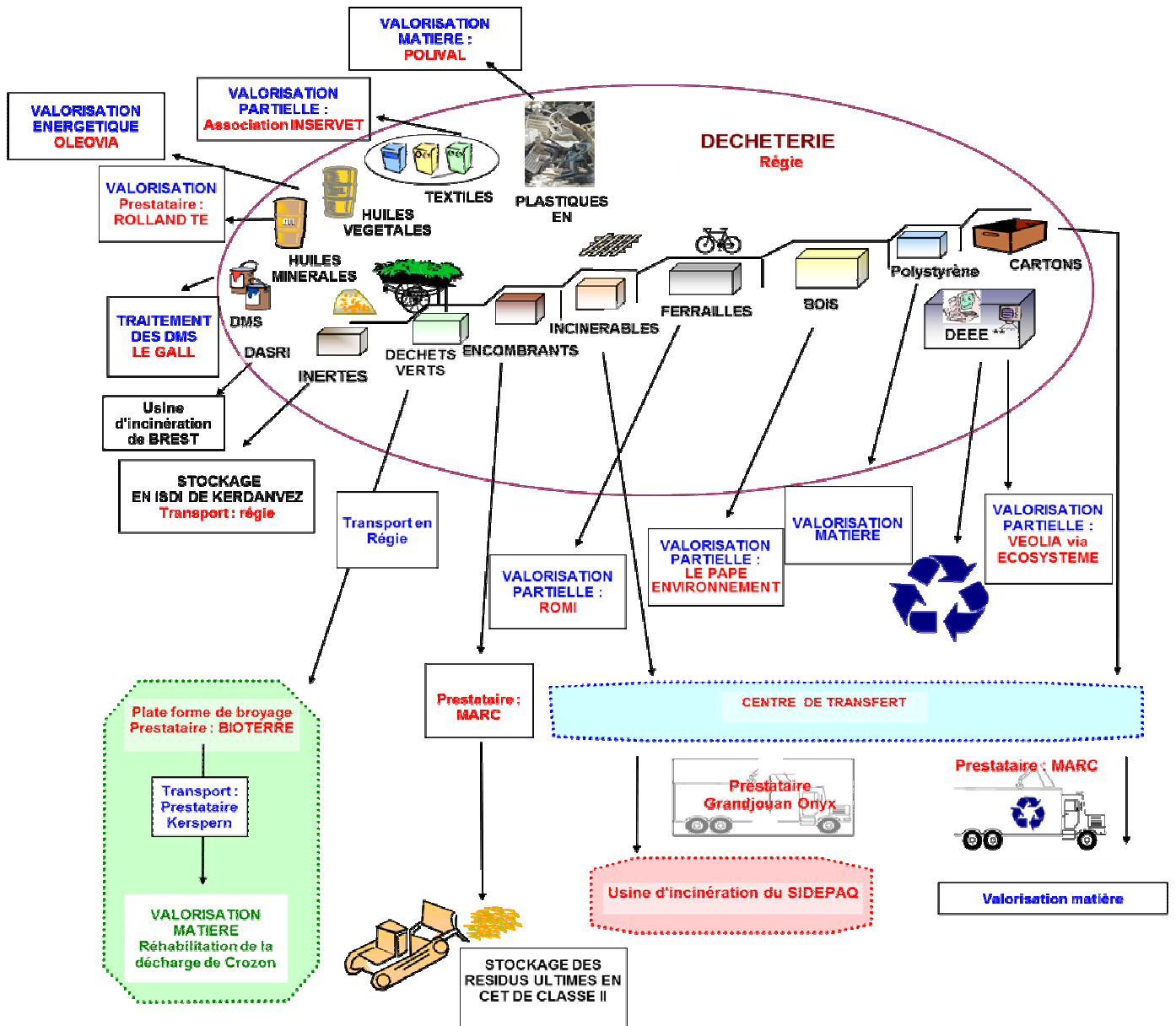
Depuis fin juillet 2012, l'usine de valorisation de déchets fermentescibles a réceptionné environ **3000 T** de DV et 146 T d'Algues Vertes.

II.3 Traitement :

- Collectes

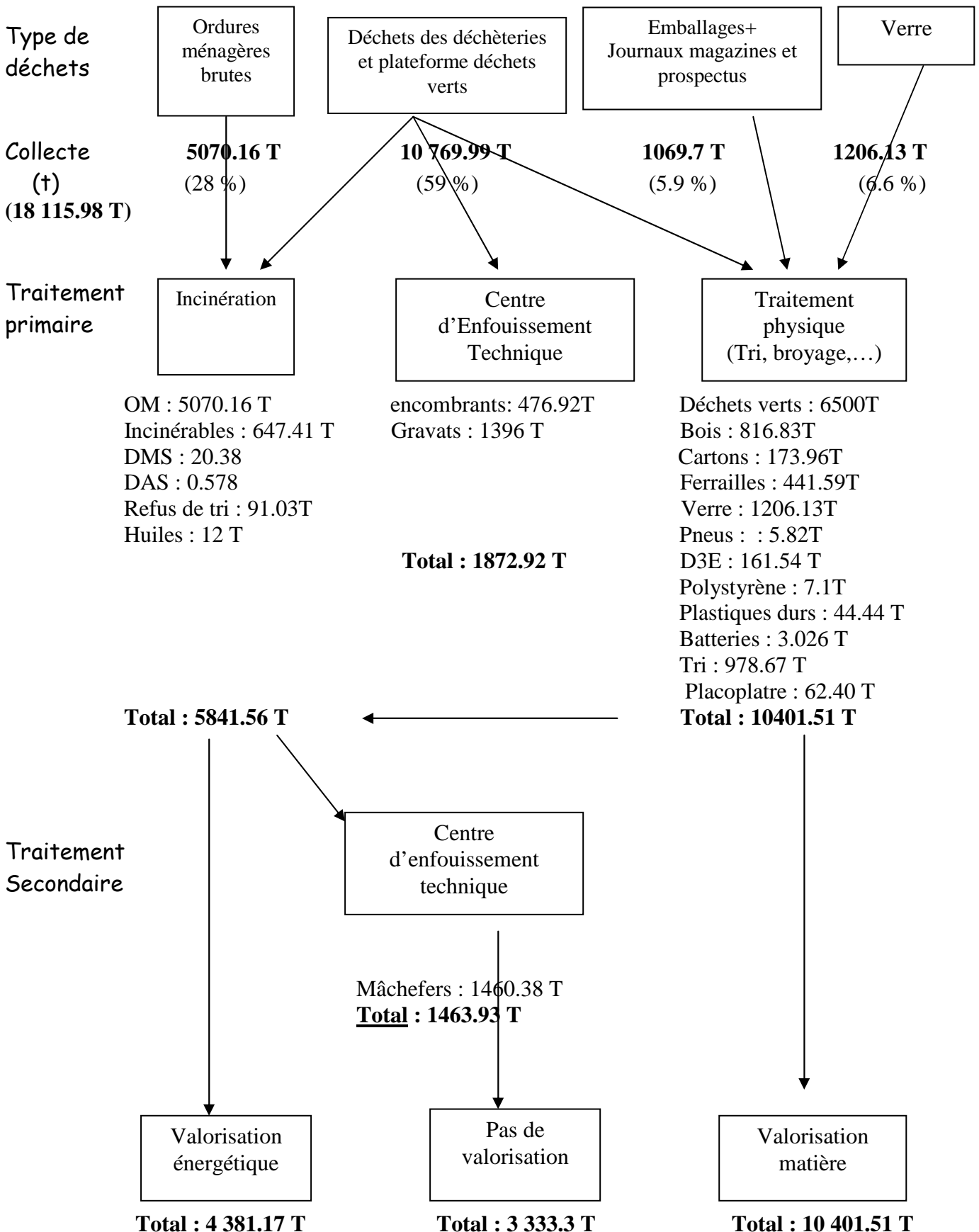


- Déchèteries



- Description des tonnages valorisés

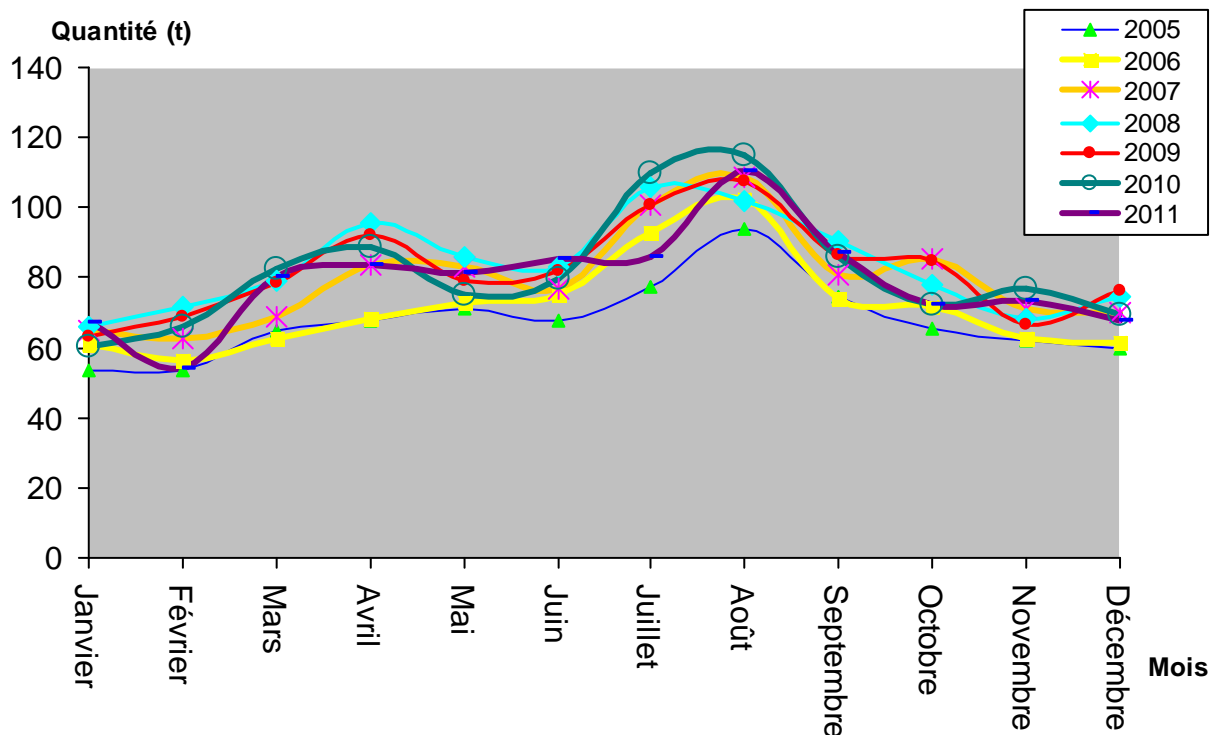
Le synoptique suivant décrit par type de déchets les tonnages valorisés en 2012.



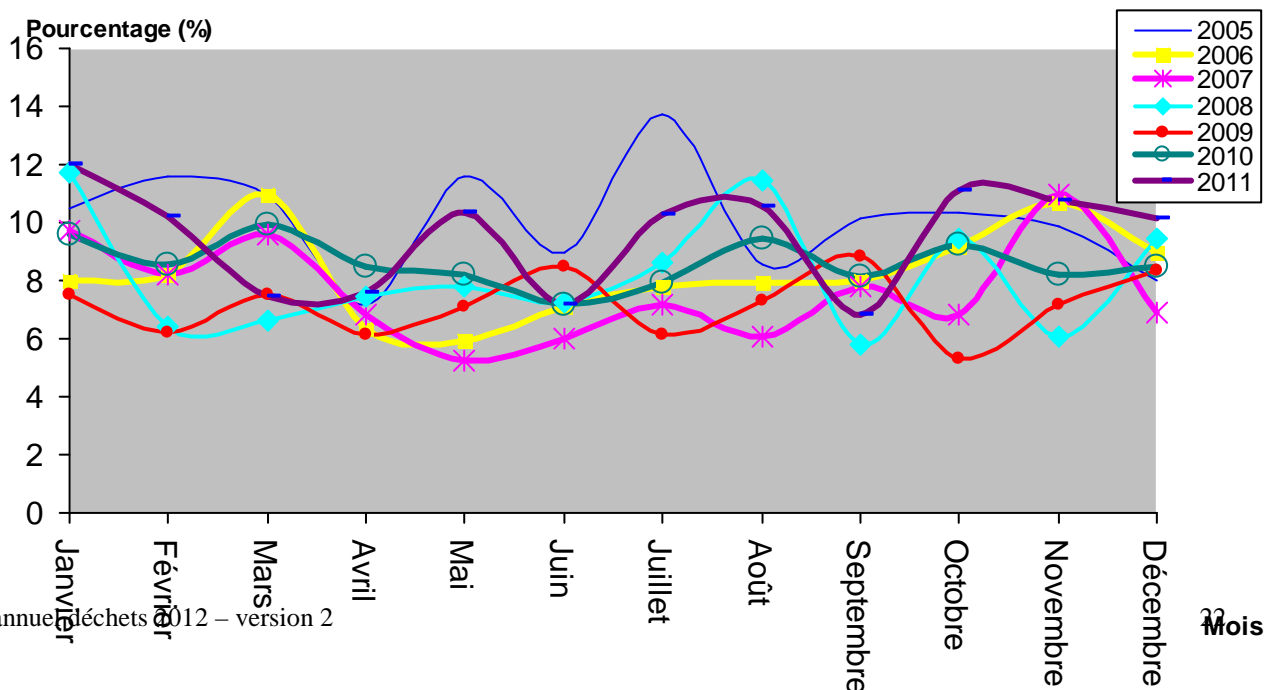
Année 2012	(24,2%)	(18,5%)	(57,25%)
ANNEE 2011	(25,60 %)	(18,98%)	(55,42%)
Année 2010	(25,13%)	(17,45%)	(58%)
Année 2009	(27,85 %)	(19,38 %)	(52,77 %)
Année 2008	(29,10 %)	(16,3 %)	(54,6 %)
Année 2007	(27,97 %)	(18,03 %)	(54 %)
Année 2006	(13,7%)	(37,80 %)	(48,50 %)
Année 2005	(32,47 %)	(21,27 %)	(46,25 %)

- Résultats de la valorisation sacs jaunes

Evolution des quantités de sacs jaunes valorisés depuis 2005



Evolution des taux de refus depuis 2005



III – Indicateurs Financiers

Les éléments financiers suivants sont détaillés ci-après :

III.1 Cadre Général

III.2 Détail des dépenses

III.2.1 Collecte et tri

III.2.2 Traitement des ordures ménagères

III.2.3 Déchèteries

III.3 Détail des recettes

III.3.1 Taxe et redevance

III.3.2 Etablissements militaires

III.3.3 Soutiens à la collecte sélective

III.3.4 Vente de JRM/EMR

III.4 Bilan Financier

III.4.1 Bilan global

III.4.2 Répartition des dépenses et recettes

III.1 Cadre Général

En 2000 et 2001, le mode de financement choisi par la Communauté de Communes est comparable à celui qui existait jusqu'alors sur la commune de Crozon : une redevance « ordures ménagères » basée sur l'eau (comprenant une partie fixe et une partie indexée sur la consommation d'eau), ainsi que des forfaits spécifiques pour les établissements commerciaux, classés par catégorie.

Pour l'exercice 2002, compte tenu des difficultés à équilibrer le budget annexe imposé par la redevance et la loi considérant qu'il n'existe pas de rapport suffisant entre la consommation d'eau et le volume des ordures ménagères produit par chaque redevable, le conseil communautaire a décidé le 11 octobre 2001 d'instituer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), basée sur le foncier bâti.

La mise en place de la taxe permet un financement mixte de ce service (recettes de la taxe et participation du budget général). Le taux de TEOM appliqué sur tout le territoire de la Communauté de Communes est fixé à **6,5** % en 2012.

En complément de la TEOM, une Redevance Spéciale, imposée par la loi du 13 juillet 1992, est instituée pour financer l'élimination des déchets assimilés à des ordures ménagères, mais produits par les commerces, les artisans ou d'autres activités tertiaires.

Les entreprises extérieures à la presqu'île de Crozon qui déposent des déchets en déchèterie payent une redevance.

III.2 Détail des dépenses

III.2.1 Collecte et Tri

Les dépenses liées aux collectes et au tri des déchets ménagers sont présentées dans les tableaux suivants depuis 2005.

- Collecte OM, collecte sélective, tri et divers

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
TOTAL (€ TTC)	846 336,75	855 811,29	893 468,14	942 791,66	974 242,15	1 031 697,1	1 050 427.3 1	958 477.58
% de variation	- 8 %	+1 %	+4,4 %	+5,5 %	+3,3 %	+5,8 %	+ 1.8 %	-26.8%

- Collecte de verre

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Collecte et transfert du verre (€ TTC)	27 064,4	29 678,25	29 213,67	29 249,72	29 373,93	28 179,12	30 242,51	30952
Divers (€ TTC)*	2 962,9	3 012,25	5 284,44	4 967,67	4 967,47	6 648,11	13 370,51	20571.73
TOTAL	30 027,3	32 690,5	34 498,1	34 317,4	34 341,4	34 827,28	43 613,02	68526.94
% de variation	- 34,8%	+ 8,8 %	+ 5,5 %	- 0,8 %	0 %	+ 1,5 %	+ 25 %	+18.14%

*amortissement+GO

III.2.2 Traitement des ordures ménagères

Les dépenses d'incinération des ordures ménagères sont présentées dans le tableau suivant.

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Coût total annuel (€ TTC)	782 613,6	824 375,1	824 479,9	834 651,6	870 144,4	729 493,64	735 106,20	681 909
% de variation	+ 12,6 %	+ 5,3 %	0 %	+ 1,2 %	+4,2 %	-16%	+ 0.77 %	-7.2%

Les coûts unitaires fixés par le SIDEPAQ ont évolué de la façon suivante :

Année	2005	2006	2007	2008	2009 Jusqu'au 10/07/2009	2009 Jusqu'au 10/08/2009	2010	2011	2012
Coût à la tonne (€ TTC/t)	110,09	126,6	129,13	135,15	146,62	143,46	136 ,58	131,30	127.88
% de variation	+ 15 %	+ 13,04 %	+ 2 %	+ 4,7 %	+8,5%	+6,1%	-4,8%	- 3,8 %	-2.6%

III.2.3 Déchèteries

L'évolution des dépenses engendrées par l'exploitation des déchèteries est décrite dans le tableau suivant depuis 2005.

Origine du coût (€ TTC)	Année							
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Déchets verts	45 005,18	45 939	54 183	54 633,45		54 757,28	55 177,62	44 564.90
Encombrants	39 796,83	33 296,8	38 100,72	49 154,45		75 462,42	69 834,63	66645.89
Cartons	13 823,67	15 751	15 078,06	17 231,41		11 709,33	5 077,76	3094.69
Ferrailles	1 432,74	1 482,9	4 862,26	5 745,28		0	0	0
Gravats	9 661,56	11 018,1	5 613,12	1 755,79		950,00	0	0
Batteries*	0	0	0	0		-85,18	0	0
Incinérables	123 678,46	141 342,9	121 502,74	107 494,69		107 076	81 621,33	82794
Huiles végétales	691	626,6	873,12	212,5		143,52	3 300,96	1 722
DMS	10 130,82	12 900,1	10 343,31	9 881,24		14085,75	15 644,23	25478.75
DAS	95,72	1 042,4	2 235,53	1 351,65		4065,86	2 020,92	4.444.20
Bois	32 607,5	46 532,2	33 275,14	22 827,43		49 088,18	40 266,00	44 327.65
placoplatre								7 100.52
pneus								1148.16
Gestion et exploitation	63 932,5	76 024,7	75 643,24 15 000***	83 229,68 20 400,04		94 549,36	139 935,03	114 289.75
Location de Caissons***	13 675,55	13 241,2	4 183,64	0	0	0	0	0
Frais divers	6 718	1 841,2	0	6 720****		5 600,00	10 284,36	14703.28
Amortissement matériels	2 337,24	2 164,7	2 164,7 15 923,54***	26 354,82		21 251,09 18 132,39		39 531.97
TOTAL (€ TTC)	363 586,7	404 336,8	398 982,12	406 992,43	428 156,7	456 786,0 0	483 025,7 9	448 872.44
% d'augmentation	- 9,4 %	+ 11 %	-1,32 %	+ 2 %	+5,2 %	+ 6,6 %	+ 5,7 %	-10%

* les batteries sont récupérées par Collay et à partir du 2 mai 2007 elles sont comprises avec les DMS

*** à partir du 2 mai 2007 la Communauté de Communes a acheté des caissons et réalise le transport ampliroil

**** carburant

III.2.4 Usine de valorisation des déchets fermentescibles

Origine du coût (€ TTC)	Année
	2012
GO	3744.31
électricité	11152.93
eau	39.24
Amortissement	0 en 2012
Gestion et exploitation	17 500
Location	3065
Frais divers	9 222.49
TOTAL (€ TTC)	44 723.97

III.3 Détail des recettes

III.3.1 Taxe et Redevance

Les recettes provenant de la TEOM et des diverses redevances sont explicitées dans le tableau suivant.

Les entreprises extérieures à la presqu'île payent une redevance pour pouvoir déposer leurs déchets en déchèterie.

Une redevance « caravanes » a été appliquée de 53.45€, plus 10.70€ par équipement supplémentaire.

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
TEOM (€ TTC)	963 253,37	1 104 487	1 227 014	1 175 950	1 241 295,00	1 311 618	1 382 996
Redevance spéciale (€ TTC)	100 884,92	156 757,6	208 070,13		285 757,91	321 818,08	308 706,04
Redevance déchets verts	12 468,25	14 548,75	16 032,7		14 778,95	9 039,4	14 657,47
Redevance entreprise extérieure	2 393,38	2 756	3 004		1559,51	4 123,29	5 547,50
Redevance « caravanes »	37 945	41 221,12	41 492,16		39 002,80	38 187,2	39 207,45
ISDI	0	0	0	0	4099,60	6 661,08	770,47
TOTAL (€ TTC)	1 116 944,92	1 319 770	1 495 612,99	1 483 683,1	1 586 493,80	1 691 447,05	1 751 884,93

III.3.2 Etablissements militaires

Le traitement des déchets ménagers issus de tous les établissements présents sur la Presqu'île de Crozon est délégué à la Communauté de Communes. La collecte des déchets provenant du CPEOM Quélern est confiée à la Communauté de Communes. Les établissements militaires utilisent également la déchèterie de Crozon, en contrepartie ils payent le service rendu.

Les recettes liées à ces prestations (collecte/traitement/déchèterie) sont précisées dans le tableau suivant :

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Collecte (€ TTC)	88 369,21	93 274,81	86 343,09	88 591,50		6 253	62 261,30	63 678,07
Traitement (€ TTC)	104 053,29	108 936,51	97 322,45	98 424,02		50 828	41 061,86	37 929,69
Déchèteries (€ TTC)	30 818,51	18 690,12	22 816,26	12 024,77		6 455	2 790,65	82,10
TOTAL (€ TTC)	223241,01	220901,44	206481	199040,29	119056,6	63536	106113,81	101 689,86

III.3.3 Soutiens à la collecte sélective

Les soutiens financiers issus d'Eco-Emballages en faveur de la collecte sélective proviennent de trois sources :

- le soutien à la tonne triée (verre, plastiques, cartons, acier, aluminium)
- l'aide à la valorisation énergétique et aux majorations habitat vertical/ruralité
- les recettes des repreneurs

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Subvention Eco Emballages (€)	254 503	271 953,05	302 166	306 542,37	363 732,88	287 792	+79 645*	355 125.06

* versement incomplet

Les subventions Eco Emballages sont versées avec un décalage de 1 an et ont été lissées annuellement.

III.3.4 Vente Déchets et recettes diverses

La Communauté de Communes, par l'intermédiaire des Ateliers Protégés Fouesnantais, vend les journaux/magazines/revues triés, ainsi que les cartons issus des professionnels (43 % du tonnage collecté en déchèterie). Depuis le 2 mai 2008, la ferraille est également vendue. Les résultats présentés dans le tableau sont les suivants :

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Recettes JRM (€ TTC) + recette cartons	22 017,89 + 1 068,69	26 032,78 + 1 045,75	34 039,72	29 990,38	35 972,02	55 737	50 051,93 + 4 329,26	60 772.77 + 1597.04
Ferrailles (€ TTC)	/	/	16 896,43	32 586,20	301,39	0	38 891,54 + 2 213,95	42 131
D3E	0	0	0	4 527,32	8 317,52	5 942	7 433,77	14 240.56
Divers *	0	0	0	0	23 118,78	30 343,82	62 794,34	106 352.74
TOTAL (€ TTC)	23 086,58	27 078,50	50 936,15	67 103,90	44 590,93	92 022,82	165 714,79	-225 094.11

* Subventions (ADEME – Assurances Décès – Vente BOM, ...)

III.3.5 Vente Composteurs

La vente des composteurs représente une recette de 4070 €.

III.4 Bilan Financier

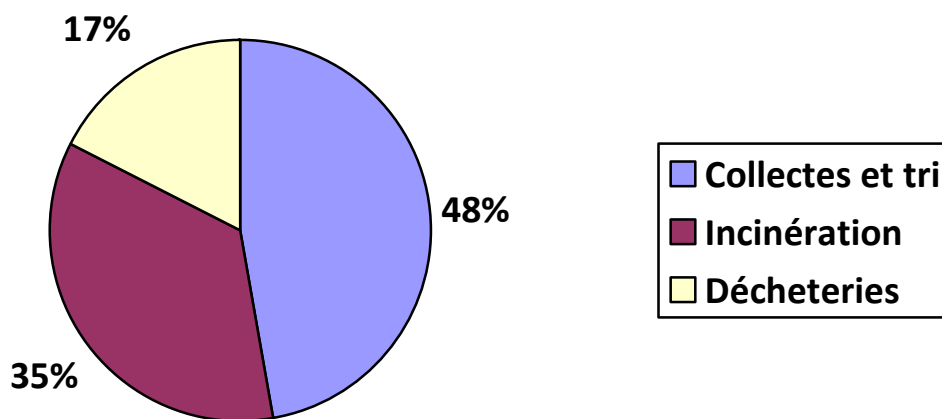
III.4.1 Bilan global

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
DEPENSES							
Collectes et tri	901 938,1	922 748,11	977 109,05		1 066 524,39	1 094 040,33	1 027 004.52
Incinération	825 635,8	941 678,87	942 146,3		836 569,64	816 727,53	764 700
Déchèteries et déchets verts	436 145,1	332 430,06	328 270,21		349 710,01	401 404,46	366 078.14
Usine							44 723.97
Total dépenses	2 163 719	2 196 857,04	2 247 545,56		2 252 804,04	2 312 172,32	2 202 506.63
% d'augmentation	+ 3,04 %	+ 1,53 %	+ 2,3 %			+ 2,6 %	%
RECETTES							
Collectes et tri (Ets militaires, Eco Emballages, TEOM, redevance spéciale et ventes)	1 514 082,35	1 759 215,25	1 923 626,76		1 977 607,12	2 168 369,10	2 399 852.17
Incinération Ets Militaires	108 936,5	97 322,45	98 424,02		50 828	41 061,86	37 929.69
Déchèteries (Ets militaires)	18 690,1	22 816,26	12 024,77		6 455	2 790,65	82.10
Total recettes	1 641 708,95	1 879 353,96	2 034 075,55		2 034 890,12	2 212 221,61	2 437 863.95
% d'augmentation	+ 4,27 %	+ 14,48 %	+ 8,2 %	0 %	0 %	+ 8,7 %	%
Total (recettes – dépenses)	- 522 010,05 (-0,66 %)	- 317 503,08 (-39,18 %)	- 213 470,01 (-32,76 %)	- 272 702,7	- 217 913,05	- 99 950,71	+235 357.32

III.4.2 La répartition des dépenses et recettes en 2012

DEPENSES	(€ TTC)	%
Collectes et tri		
Incinération		
Déchèteries		
TOTAL		100

DEPENSES 2012



RECETTES	€ TTC	%
Ets Militaires		
Subventions - ventes		
TEOM		
Redevances spéciales		
Apport Communauté		
TOTAL		100

